

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION





Fiche signalétique du 24/10/2025, révision 6

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Dénomination commerciale: PM-121 LINNET ACTION
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Produit pour le nettoyage de la piscine.
Usages déconseillés :
Aucune utilisation déconseillée.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
BONET ESPECIALITATS HIDROQUÍMIQUES, S.L.U.
C/Holanda, 41. P.I.Pla de Llerona
Les Franqueses del Vallès (08520) (Spain)
Telf: (+34) 900 82 87 81, 93 846 53 36
Fax: (+34) 93 846 78 21
info@behqsl.com
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory@behqsl.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: ORFILA (INRS), Tel. (+ 33) (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+32) 070 245 245
Grand-Duché de Luxembourg: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 -  Danger, Skin Corr. 1C, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P102+P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient:

C9-11 Alcool éthoxylé

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

C12-14 alkyl méthylamine éthoxylé chlorure de méthyle quaternaire

métasilicate de disodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration \geq 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger












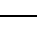
RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
\geq 5% - < 7%	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	Numéro 603-096-00-8 Index: CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH No.: 01-21194751 04-44-XXXX	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
\geq 1% - < 3%	C9-11 Alcool éthoxylé	CAS: 68439-46-3 EC: 931-514-1	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
\geq 1% - < 3%	éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH No.: 01-21194867 62-27-XXXX	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
\geq 1% - < 3%	C12-14 alkyl méthylamine éthoxylé chlorure de méthyle quaternaire	CAS: 1554325-20-0	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
\geq 1% - < 3%	métasilicate de disodium	Numéro 014-010-00-8 Index: CAS: 6834-92-0 EC: 229-912-9 REACH No.: 01-21194498 11-37-XXXX	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.8/3 STOT SE 3 H335

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

Eviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières/vapeurs.
 Ne pas fumer. Tenir à l'écart des aliments et boissons et les aliments pour animaux.
 Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Reportez-vous au paragraphe 8.
 Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.
 Respecter la législation sur la sécurité et la santé au travail.

- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 En tant que les conditions de stockage générales, devraient éviter les sources de chaleur, rayonnement, l'électricité et le contact alimentaire. Entreposer selon la législation locale.
 Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien aéré.
 Aucune en particulier.
 Stocker dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et étiqueté.
 Tenir à l'écart des matières incompatibles: voir paragraphe 10.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol - CAS: 112-34-5
 UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm
 ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0
 Travailleur professionnel: 6.22 mg/m³ - Consommateur: 1.55 mg/m³ - Exposition:
 Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 1.49 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:
 Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
 effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC
 métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0
 Cible: Eau douce - valeur: 7.5 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l
- 8.2. Contrôles de l'exposition
 Protection des yeux:
 Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.
- Protection de la peau:
 Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
- Protection des mains:
 Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
- Protection respiratoire:
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :
 Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun
- Contrôles techniques appropriés
 Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune clair	--	--

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

Odeur:	Inodore	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Inflammabilité:	pas inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'éclair:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Température de décomposition:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
pH:	12.0 - 13.5	--	--
Viscosité cinématique:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Hydrosolubilité:	Soluble dans l'eau en toutes proportions	--	--
Solubilité dans l'huile:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas applicable	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité et/ou densité relative:	1.023 - 1.048 (20 °C)	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas disponible	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Pas applicable	--	Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2. Autres informations
Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Acides, bases, agents oxydants et agents réducteurs forts. Métaux.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone et de sodium.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

C9-11 Alcool éthoxylé - CAS: 68439-46-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2000 mg/kg

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1780-2000 mg/kg

C12-14 alkyl méthylamine éthoxylé chlorure de méthyle quaternaire - CAS: 1554325-20-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300-2000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

C9-11 Alcool éthoxylé - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Onchorhynchus mykiss > 1-10 mg/l - Durée h: 96 -

Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Lepomis macrochirus > 100 mg/l - Durée h: 96 -

Remarques: EPA method 1975

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 24 - Remarques:

DIN38412, part 1

Point final: EC50 - Espèces: Scenedesmus subspicatus > 100 mg/l - Durée h: 72 -

Remarques: EDTANa4 read-across

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

C12-14 alkyl méthylamine éthoxylé chlorure de méthyle quaternaire - CAS: 1554325-20-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10-100 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol - CAS: 112-34-5

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: DBO/DCO - Durée: 28 jours - %: 92

C9-11 Alcool éthoxylé - CAS: 68439-46-3

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

C12-14 alkyl méthylamine éthoxylé chlorure de méthyle quaternaire - CAS: 1554325-20-0

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol - CAS: 112-34-5

Bioaccumulation: Pas beaucoup bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.56

C9-11 Alcool éthoxylé - CAS: 68439-46-3

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Déchets ne doivent pas être éliminés par l'égout.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Numéro ONU: 3267

IATA-Numéro Un: 3267

IMDG-Numéro Un: 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom expédition: Liquide organique corrosif, basique, n.s.a.
(Éthylènediaminetétraacétate-de-tétrasodium et trioxosilicate de disodium en solution aqueuse), 8, III, (E)

IATA-Nom d'expédition: Liquide organique corrosif, basique, n.s.a.
(Éthylènediaminetétraacétate-de-tétrasodium et trioxosilicate de disodium en solution aqueuse), 8, III, (E)

IMDG-Nom d'expédition: Liquide organique corrosif, basique, n.s.a.
(Éthylènediaminetétraacétate-de-tétrasodium et trioxosilicate de disodium en solution aqueuse), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier: 8

ADR-Etiquette: 8

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

IATA-Class:	8
IATA-Etiquette:	8
IMDG-Classe:	8
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Groupe de colisage:	III
IATA-Groupe de colisage:	III
IMDG-Groupe de colisage:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin:	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	E
IMDG-Nom d'expédition:	Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (Éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasyodium et trioxosilicate de disodium en solution aqueuse), 8, III, (E)
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
No	

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 55

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1C, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

Fiche de Données de Sécurité PM-121 LINNET ACTION

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième
Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.